

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du Mardi 26 mai 2026 (9h) au Mercredi 24 juin 2026 (18h)

pour l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de la Petite Montagne,

pour la création **d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)** sur les communes d'Aromas, La Boissière, Montfleur, Val Suran (Villechantria) et Valzin en Petite Montagne (Fétigny),

et pour **l'abrogation des cartes communales** d'Andelot-Morval, Broissia, Monnetay, Montfleur, Montrevel, Aromas et Villeneuve-lès-Charnod (commune nouvelle d'Aromas), Lains et Montagna-le-Templier (commune nouvelle de Montlainsia), Chemilla (commune nouvelle de Saint-Hymetière-sur-Valouse), Bourcia, Louvenne et Villechantria (commune nouvelle de Val Suran).

Concernant l'accès aux dossiers soumis à enquête publique unique

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET.

Les dossiers soumis à enquête publique (PLUi, PDA et dossier d'abrogation des cartes communales) seront disponibles en version papier complète au siège de la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la collectivité et en version dématérialisée depuis le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7301/>

Un poste informatique permettant de consulter les dossiers d'enquête publique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes.

Des dossiers en version papier allégée seront également disponibles dans les mairies d'Andelot-Morval, Arinthod, Aromas, Broissia, Cernon, Charnod, Condes, Cornod, Dramelay, Genod, Gigny, La Boissière, Marigna-sur-Valouse, Monnetay, Montfleur, Montlainsia, Montrevel, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Thoïrette-Coisia, Val Suran, Valzin en Petite Montagne, Vescles, Vosbles-Valfin pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités.

Un dossier papier spécifique pour chaque PDA sera également mis à disposition du public dans les mairies concernées.

Concernant les permanences de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la Communauté de communes et dans les 23 Mairies du secteur de la Petite Montagne selon le tableau ci-après :

Lieux	Jours	Horaires	Lieux	Jours	Horaires
Terre d'Émeraude (siège)	Mardi 26 mai 2026	9 h à 12 h	Arinthod	Lundi 15 juin 2026	9 h à 12 h
Val Suran	Mercredi 27 mai 2026	9 h à 12 h	Thoïrette-Coisia	Lundi 15 juin 2026	15 h à 18 h
Cornod	Mercredi 27 mai 2026	9 h à 11 h	Saint-Hymetière-sur-Valouse	Mardi 16 juin 2026	10 h à 12 h
Thoïrette-Coisia	Jeudi 28 mai 2026	15 h à 18 h	Montfleur	Mardi 16 juin 2026	15 h à 17 h
Arinthod	Vendredi 29 mai 2026	14 h à 17 h	Val Suran	Jeudi 18 juin 2026	9 h à 12 h
Aromas	Vendredi 29 mai 2026	14 h à 17 h	Vescles	Jeudi 18 juin 2026	10 h à 12 h
Montfleur	Lundi 1 ^{er} juin 2026	14 h à 16 h	Genod	Jeudi 18 juin 2026	11 h à 12 h
Montlainsia	Mercredi 3 juin 2026	9 h à 11 h	Cornod	Jeudi 18 juin 2026	14 h à 16 h
Vosbles-Valfin	Mercredi 3 juin 2026	10 h à 12 h	Montlainsia	Vendredi 19 juin 2026	10 h à 12 h
Vescles	Mercredi 3 juin 2026	14 h à 16 h	Dramelay	Vendredi 19 juin 2026	17 h 30 à 18 h 30
Gigny	Jeudi 4 juin 2026	10 h à 12 h	Condes	Samedi 20 juin 2026	10 h à 11 h
Valzin en Petite Montagne	Jeudi 4 juin 2026	10 h à 12 h	La Boissière	Lundi 22 juin 2026	13 h à 14 h
Thoïrette-Coisia	Vendredi 5 juin 2026	9 h à 12 h	Andelot-Morval	Lundi 22 juin 2026	15 h à 16 h
Cernon	Vendredi 5 juin 2026	14 h à 16 h	Broissia	Lundi 22 juin 2026	18 h à 19 h
Terre d'Émeraude (siège)	Lundi 8 juin 2026	14 h à 17 h	Vosbles-Valfin	Mardi 23 juin 2026	14 h à 16 h
Saint-Hymetière-sur-Valouse	Lundi 8 juin 2026	14 h à 16 h	Gigny	Mardi 23 juin 2026	15 h à 17 h
Aromas	Lundi 8 juin 2026	15 h à 18 h	Arinthod	Mardi 23 juin 2026	15 h à 18 h
Arinthod	Mardi 9 juin 2026	15 h à 18 h	Marigna-sur-Valouse	Mardi 23 juin 2026	18h à 19 h
Monnetay	Mardi 9 juin 2026	18 h à 19 h	Aromas	Mercredi 24 juin 2026	10 h à 13 h
Montrevel	Jeudi 11 juin 2026	15 h à 16 h	Charnod	Mercredi 24 juin 2026	10 h 30 à 11 h 30
Val Suran	Vendredi 12 juin 2026	9 h à 12 h	Cernon	Mercredi 24 juin 2026	11 h à 13 h
Valzin en Petite Montagne	Vendredi 12 juin 2026	15 h à 17 h	Terre d'Émeraude (siège)	Mercredi 24 juin 2026	14 à 17 h

Concernant les observations et propositions du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur les registres papier mis en place au siège de la Communauté de communes et dans les 23 mairies du secteur de la Petite Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;
- par courrier postal adressé au siège de la Communauté de communes à l'attention du Président de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé accessible via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/7301/>
- par voie électronique via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7301@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7301/> et donc visibles par tous.

Concernant l'accès à des informations complémentaires

Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

- Pour le projet de PLUi : Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté au 03.84.25.41.13 / contact@terredemeraude.fr,
- Pour le projet de PDA : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura au 03.84.35.13.51 / udap39@culture.gouv.fr

Concernant l'issue de l'enquête publique unique

A l'issue de l'enquête publique, les projets de PLUi et de PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Terre d'Émeraude Communauté et dans les mairies concernées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de Terre d'Émeraude Communauté.

Fait à Orgelet, le 28 avril 2026

Le Président,

Philippe PROST

